

À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

**Laboratoire de Recherche sur la Dynamique
des Milieux et des Sociétés**

Faculté des Sciences de l'Homme et de la
Société

Université de Lomé

Àhṣhṣ

Àhṣhṣ : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot ahṣhṣ prononcé àhṣhṣ, à ne pas confondre avec ahṣhlō, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súśú "pensée", "idée" ; anyásā "intelligence" "connaissance". Anyásā désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásā est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àhṣhṣ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Ahṣhṣ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

Professeur Koffi A. AKIBODE

À H S H S

Revue de Géographie du LARDYMES

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé.

Directeur :

Tchégnon ABOTCHI, Professeur à l'Université de Lomé

Secrétariat de rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur à l'Université de Lomé

Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Koku-Azonko FIAGAN**, Maître-Assistant à l'Université de Lomé

Comité scientifique :

- **Antoine Asseypo HAUHOUOT**, Professeur Honoraire à l'Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Francis AKINDES**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche à l'Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur Honoraire à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Benoît N'BESSA**, Professeur Honoraire à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Mamadou SALL**, Professeur à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar, Sénégal
- **Joseph-Marie SAMBA-KIMBATA**, Professeur Honoraire à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Yolande OFOUEME-BERTON**, Professeure à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Oumar DIOP**, Professeur à l'Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal
- **Henri MONTCHO**, Professeur à l'Université Zinder, Niger
- **Nébié OUSMANE**, Professeur à l'Université à l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki Zerbo, Oagadougou, Burkina Faso
- **Céline Yolande KOFFIE-BIKPO**, Professeure à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Paul Kouassi ANOH**, Professeur à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Odile Viliho DOSSOU GUEDEGBE**, Professeure à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Arsène DJAKO**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Wonou OLADOKOUN**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Follygan HETCHELI**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Sélon Komi KLASSOU**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé, Togo

Comité de lecture

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Maître de Conférences à l'Université de Kara, Togo
- **Délali Komivi AVEGNON**, Maître de Conférences à l'Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Maître de Conférences à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé, Togo

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Photo couverture : Vue partielle du paysage rural de Défalé au Nord du Togo
(Crédit M. SOKEMAWU)

Copyright © reserved « Revue À H Ñ H Ñ »

AVIS AUX AUTEURS

La *Revue Àh5h5*, Revue de Géographie du LARDYMES (Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des « Sciences de l'homme et de la société ». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s)) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots au plus), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (problématique, objectifs, hypothèses compris), Approche méthodologique, Résultats et analyse des résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques. Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times 11 gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times, 10 gras italique)**

2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 8 gras italique). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

3. Notes et références

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (K. Sokémawu, 2012, p. 251) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'éditions, pages (p.) **pour les articles et les chapitres d'ouvrage.**

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou de l'édition (ex: 2nde éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Par exemple:

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 1989, *La question du peuplement Dendi dans la partie septentrionale de la République Populaire du Bénin : Le cas du Borgou*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, FLASH, UNB, Cotonou, 73 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, 153 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL)

NOTA BENE

- ✚ Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article
- ✚ Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- ✚ Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2 45.
- ✚ En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- ✚ Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace entre les paragraphes.

4. Structuration de l'article

Introduction, Méthodologie (Approche), Résultats et analyses, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.

Résumé

Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction (A ne pas numéroter)

Elle doit comporter la problématique de l'étude (constat, problème, questions), les objectifs et si possible les hypothèses.

1. Outils et méthodes (Méthodologie/Approche)

L'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes.

2. Résultats et analyses

L'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article.

3. Discussion

La discussion est placée avant la conclusion. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Conclusion (A ne pas numéroter)

Le texte devra être saisi en Word et enregistré sous version 97/2003 puis envoyé par courriel à : revueahoho@yahoo.fr et yves.soke@yahoo.fr. La Revue *Àhṣhṣ* reçoit les articles du 1^{er} mars au 31 juillet des contributions et paraît deux fois dans l'année : juin et décembre. Un article accepté pour publication dans la Revue *Àhṣhṣ* exige de ses auteurs, une contribution financière de 40 000 F CFA, représentant les frais d'instruction et de publication.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

N. D. L. R.

Sommaire

Bi Tozan ZAH

Politique de promotion du genre et autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire p. 1-12

Jean Claude NDONG MBA

Gestion participative et appropriation du développement local : l'exemple du PDIL de la ville de Lambaréné (Gabon) p. 13-28

Pessièzoum ADJOUSI

La reconversion par les activités génératrices de revenus (AGR) comme solutions douces à l'érosion côtière au Togo p. 29-41

Sambi KAMBIRE

Etude des massifs forestiers atypiques dans le parc national de la Comoé (Nord-Est ivoirien) p. 42-54

Dogbo KOUDOU, David Pébanagnanan SILUÉ, Augustin Kouadio ALLA, Paul Kouassi ANOH

Répartition spatiale des points de vente du poisson et accès aux produits halio-aquacoles dans la ville de Korhogo (Côte d'Ivoire) p. 55-70

Iléri DANDONUGBO, Essozima TAGBA, Damitonou NANOINI, Follygan HETCHELI

Rôle socio-économique du carrefour-marché d'Agbonou dans la périphérie Est de la ville d'Atakpamé (Togo) p. 71-85

Tchan André DOHO BI

L'aménagement routier à Broukro et à Djézoukouamékro, quels effets d'entraînement ? p. 86-94

Brice Anicet MAYIMA

Evaluation d'impact des travaux d'aménagement des zones affectées par l'érosion hydrique dans l'arrondissement 9 Djiri à Brazzaville (Congo) p. 95-104

Frédéric Yao KOUASSI, Marie Jeanne Koco KANGA

Mutation des espaces ruraux périurbains d'Abidjan : transformation fonctionnelle et émergence d'une économie locale p. 105-116

N'Guessan Séraphin BOHOUSSOU, Iba Dieudonné DELY, Kouassi Ernest YAO

Le défi de l'eau potable dans les quartiers défavorisés de la ville de Man en Côte d'Ivoire p. 117-130

Abdoulaye DIAGNE, Papa SAKHO, Olivier NINOT

Le transport motorisé (routier) mixte, une spécificité dans le Ferlo p. 131-142

Jérémi ROUAMBA, Blaise OUEDRAOGO, Moctar TOUM, François de Charles OUEDRAOGO

Le SIG comme outil d'analyse de la dynamique de transmission de la fièvre typhoïde à Ouagadougou (Burkina Faso) p. 143-155

Kan Emile KOFFI, Nambégué SORO, Bolley Josué Aristide LOUKOU, Grah Félix BECHI

Caractéristiques du modelé et dégradation de la voirie bitumée par nids de poule à Bouaké p. 156-168

<i>Biaou Ibidun Hervé CHABI, Romaric OGOUWALE, Akibou Abanitche AKINDELE, Ibouaïma YABI, Euloge OGOUWALE</i>	
Caractérisation des exploitations agricoles familiales dans la zone agro-écologique III du Benin	p. 169-184
<i>Sabine Amenan TONAN, Ousmane DEMBELE</i>	
L'aménagement de logements à Abidjan : le cas du programme présidentiel de logements sociaux	p. 185-198
<i>Kolgma-Waye Jonas KOLGMA, Nayondjoa KONLANI, Wonou OLADOKOUN</i>	
Dynamique des pratiques foncières dans l'espace rural périurbain de la ville de Kara (Togo)	p. 199-209
<i>Rawelguy Ulysse Emmanuel OUEDRAOGO, Dayagnéwendé Edwige NIKIEMA</i>	
Latrines publiques et défis d'assainissement à Ouagadougou (Burkina Faso)	p. 210-220
<i>Atsé Calvin YAPI</i>	
Dynamique urbaine et assainissement dans les quartiers périphériques de la ville de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)	p. 221-236
<i>Kuasi Apéléké ESIAKU, Komi Selom KLASSOU</i>	
Evolution des températures dans le Bas-Togo	p. 237-247
<i>Ali DIARRA, Aka Giscard ADOU, Aymard Romuald LIGUE</i>	
Mise en valeur agricole de la plaine alluviale Zotto dans le finage de Zepréguhé (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire) : entre usages et contraintes	p. 248-263
<i>Lorimpo BABOGOU, Wonou OLADOKOUN</i>	
Assurance maladie et recours aux soins de santé modernes dans l'agglomération de Lomé	p. 264-278

GESTION PARTICIPATIVE ET APPROPRIATION DU DEVELOPPEMENT LOCAL : L'EXEMPLE DU PDIL DE LA VILLE DE LAMBARENE (GABON)

Jean Claude NDONG MBA

Maître-Assistant

*Laboratoire d'Analyse Spatiale et des Environnements
Tropicaux (LANASPET)*

Département de Géographie

Université Omar Bongo

E-mail : ndong_mbajc@yahoo.fr

Résumé : *Dans les pays africains, les interventions des bailleurs de fonds privilégient, aujourd'hui, le financement et l'encadrement technique des projets de développement local. Dans ce contexte, la Banque mondiale a décidé d'apporter au Gabon, au milieu des années 2000, un important appui dans le cadre du Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL), afin de soutenir les investissements dans six villes : Libreville, Port-Gentil, Oyem, Koula-Moutou, Makokou et Lambaréné. A Lambaréné, ville située dans le centre-Ouest du Gabon, en dépit de la mobilisation des « savoirs techniques » de quelques experts, ce processus n'a pas véritablement connu une expérience concluante, en raison de la mise en œuvre de méthodes inappropriées et de l'indisponibilité du foncier.*

Le non prise en compte des habitants a privé le projet d'importants apports en termes de « savoirs d'usage ». Sont ici présentés les résultats d'une enquête menée à l'échelle des quartiers Grand-Village et Château, choisis pour accueillir les réalisations du projet, afin de mettre en évidence les caractéristiques du PDIL et les limites de sa mise en œuvre. La réflexion porte sur les dysfonctionnements du processus et leurs conséquences géographiques, ainsi que sur l'incapacité des communautés locales à s'approprier les acquis du projet. Elle débouche sur des propositions susceptibles d'améliorer les conditions de la gestion participative de ce type de projet.

Mots-clés : *Participation, Communautés, Gouvernance, Développement local, Lambaréné.*

PARTICIPATORY MANAGEMENT AND APPROPRIATION OF LOCAL DEVELOPMENT: THE EXAMPLE OF THE TOWN OF LAMBARENE (GABON)

Abstract: *In African countries, the interventions of the donors favor, today, the financing and the*

technical supervision of the projects of local development. In this context, the World Bank decided to provide Gabon, in the mid-2000s, with important support under the Local Infrastructure Development Project (PDIL), to support investments in six cities: Libreville, Port -Gentil, Oyem, Koulamoutou, Makokou and Lambaréné. In Lambaréné, a city located in west-central Gabon, despite the mobilization of the "technical knowledge" of some experts, this process has not really experienced a conclusive experience, due to the implementation of inappropriate methods and the unavailability of the land. Failure to take into account the inhabitants deprived the project of significant contributions in terms of "knowledge of use".

Here are presented the results of a survey carried out at the level of the Grand -Village and Château neighborhoods, selected to welcome the project's achievements and to the actors involved in the process, in order to highlight the characteristics of the PDIL and the limits of its implementation. The reflection focuses on the dysfunctions of the process and their geographical consequences, as well as the inability of local communities to appropriate the project's achievements. It leads to proposals likely to improve the conditions of participatory management of this type of project.

Keywords: *Participation, Communities, Governance, Local development, Lambaréné.*

Introduction

Dans le cadre de ses interventions en Afrique subsaharienne en faveur des projets de développement local, la Banque Mondiale a décidé, en 2007, de financer le Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) dans sept villes du Gabon : Libreville, Port-Gentil, Franceville, Oyem, Koulamoutou, Makokou et Lambaréné.

Ce projet était censé jouer un rôle catalyseur en matière de réhabilitation et de construction des infrastructures. Son intérêt ultime résidait dans le fait que le PDIL puisse promouvoir l'urbanisme participatif et la lutte contre la pauvreté. Cependant, les dispositifs mis en place dans ces localités par l'Etat et les Municipalités, incluant quelques entreprises, n'ont pas permis de prendre en compte le rôle des citoyens eux-mêmes. L'acquisition de compétences, présentée comme un préalable à la participation citoyenne, a constitué un obstacle à l'adhésion des populations. Les

stratégies (enrôlement, réunions, mobilisation,...) et les choix décidés en amont, par une organisation très centralisée, étaient perçus comme la manifestation d'une volonté d'instrumentalisation par les « professionnels » venus d'ailleurs. Étaient-ils appropriés pour tenir compte du contexte réel des attentes locales qui découlent de plusieurs décennies de retard en matière de développement local ? Les résultats obtenus au terme de ce processus permettent-ils de comprendre les causes de l'échec du PDIL, au moment où est annoncée la mise en œuvre prochaine d'un nouveau PDIL ?

A travers cette étude, il s'agit d'abord de montrer, à partir de l'exemple de la ville de Lambaréné, comment le processus participatif, en cherchant à s'écarter de ses objectifs, ses valeurs et ses modalités de fonctionnement, n'a pas favorisé la mise en place d'équipements pérennes et a suscité les représentations clivantes de la ville. Ensuite, il est question de se demander si les modalités du projet, préconisées sur la base de la conditionnalité formative par les acteurs-clés, n'ont pas été une source d'altération de l'action publique. Le prochain PDIL sera axé sur les nouveaux impératifs de lutte contre la pauvreté urbaine. Celui-ci, pour être porteur de changements significatifs, devra adopter une démarche valorisante des citoyens dépositaires de savoirs spécifiques et authentiques. Enfin, l'analyse de la gouvernance du PDIL à Lambaréné, à travers la structure

organisationnelle, les outils d'aménagement, les impacts socio-économiques et environnementaux, ainsi que les méthodes de participation, permet de mettre en évidence le lien entre les mécanismes et les résultats du processus.

1. Approche méthodologique

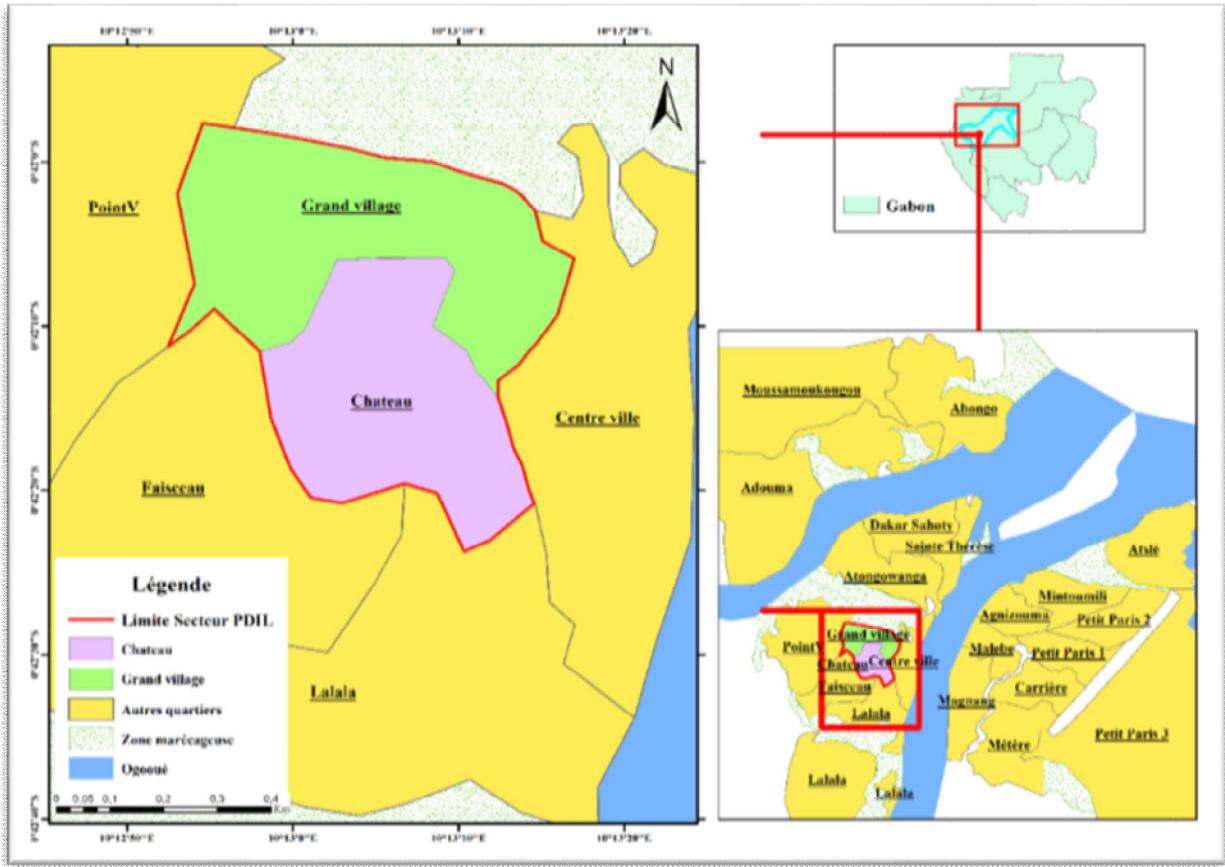
1.1. Eléments de présentation de la zone d'étude

1.1.1. Les caractéristiques de la localisation et du relief

Métropole provinciale du Moyen-Ogooué, Lambaréné est une ville secondaire située au Centre-Ouest du Gabon entre les longitudes 10°11'4" et 10°16'30" Est et les latitudes 0°39'54" et 0°42' 54" Sud. Bâtie sur une île, elle s'étend sur les deux rives du fleuve Ogooué sur les terrains du bassin sédimentaire du Gabon, où les phénomènes géologiques appartiennent à la fois au socle précambien ancien et aux séries sédimentaires côtières (Crétacé inférieur).

La ville est subdivisée en 2 arrondissements, 24 quartiers et construite sur un relief dominé, d'une part, par les zones de collines d'environ 100 mètres d'altitude, entre les bras du fleuve Ogooué et le Nord et, d'autre part, par les zones basses à l'Ouest. Les quartiers Grand-Village et Château, situés dans le centre-ville (Carte n°1), présentent les mêmes caractéristiques que certains quartiers populaires de Libreville.

Carte n°1 : Les quartiers Grand-Village et Château dans la commune de Lambaréné



Source : DPATMO, 2016.

La description de ces quartiers, qui dans leur processus d'aménagement subissent l'influence du milieu physique, est résumé ici par J.C. Ndong Mba (2007, p. 45) :

« Les conditions oro-hydrographiques du milieu ont influencé l'implantation progressive des populations sur les lignes de crête, les versants et à l'intérieur des zones basses. »

1.1.2. La population

De 16 000 habitants en 1993, la ville de Lambaréné est passée à 38 775 habitants en 2013, selon le dernier recensement officiel. On estime aujourd'hui sa population à plus de 45 000 âmes. Cette évolution démographique la place au 7^{ème} rang du classement des villes du pays, derrière Libreville, Port-Gentil, Franceville, Oyem, Moanda et Mouila. Une enquête menée, dans la perspective de la mise en œuvre du PDIL, a permis de dénombrer, dans les quartiers Grand-Village et Château, une population de 1583 habitants vivant au sein de 389 ménages. L'âge moyen était de 26 ans et, avec une population adolescente de 15 à 19 ans en surnombre.

La population active était évaluée à 352 employés de l'administration publique et du secteur privé et 115 chômeurs, soit 467 actifs. Les élèves et étudiants, encore hors du marché du travail, représentaient un effectif de 238 personnes. En additionnant les chômeurs déclarés et les personnes en âge de travailler (168), qui n'ont pas précisé leur situation, au moment de l'enquête, on peut considérer que les attentes étaient nombreuses en matière de recherche de l'emploi. De même, en rapprochant l'effectif des personnes en quête d'emploi de l'effectif de la population active totale, l'étude a mis en évidence les variations des taux de chômeurs selon les âges: 33% de jeunes entre 15 et 19 ans, 32% de jeunes de 20 à 24 ans, et 35 % de jeunes âgés de 25 à 29 ans.

1.1.3. L'habitat

La particularité des quartiers, Grand-Village au nord et Château au sud, tient au fait que situés dans le centre-ville qui est relativement structuré, leur positionnement sur les flancs de collines et leur manque cruel d'équipements en

donnent l'image de quartiers d'habitat spontané semblable à celle que renvoient les quartiers périphériques. L'habitat, de surface très limitée, est dispersé et très varié, notamment au Château. On y trouve aussi bien les maisons en parpaings disposées sur les lignes de crête le long des principales voies, que de vieilles cases en planches ou réalisées de manière anarchique avec les matériaux de fortune sur les pentes et dans les marécages. La voie de contournement bitumée, de qualité moyenne qui permet d'y accéder, est bordée par quatre débarcadères dépourvus de passerelles. A l'intérieur des quartiers, cinq rues totalisant 1 500 mètres linéaires relient quelques îlots de maisons. Ceci est nettement insuffisant, puisque plusieurs habitations sont enclavées, lesquelles expliquent la présence dans le tissu urbain de nombreux petits sentiers en terre. L'accès à plusieurs habitations est donc difficile, puisqu'il faut emprunter les chemins escarpés et souvent les pistes périlleuses. Si l'électricité semble être la ressource la mieux distribuée, l'accès à l'eau est un luxe pour de nombreux ménages. En

dehors de quelques foyers de fonctionnaires raccordés au réseau de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), le plus grand nombre s'approvisionne à la borne fontaine mise à la disposition des riverains depuis plusieurs années par une personnalité politique de la localité.

1.1.4. Les activités économiques menées

Naguère prospère, du fait de l'exploitation du bois et des activités commerciales concomitantes, de son agro-industrie spécialisée dans la transformation du palmier à huile, favorisée par sa situation de contact, la ville de Lambaréné connaît aujourd'hui une situation économique peu reluisante, qui se traduit dans les quartiers par la valorisation des activités qui étaient négligées pendant longtemps. Une enquête menée avant l'exécution du PDIL a mis en évidence les spécificités des activités exercées par au moins un des membres de chaque famille: agriculture, pêche, commerce, artisanat (Tableau n°1).

Tableau n°1 : Répartition des activités (%) dans la ville de Lambaréné

Type d'activités	Secteurs enclavés	Secteurs semi-enclavés	Secteurs non-enclavés
Agriculture	45	35	28,0
Commerce	30	40	29,5
Pêche	18	15	13,0
Artisanat	0,5	0,0	1,5
Autres	6,5	10	28,0
TOTAL	100	100	100,0

Source : Consultants Sud-Init, 2008.

L'agriculture, activité la plus répandue, est pratiquée par le tiers des ménages et son expansion est fonction de la situation géographique des zones concernées. Ainsi, 45% des ménages qui pratiquent l'agriculture se trouvent dans les secteurs enclavés et 35% dans les secteurs semi-enclavés. Seconde activité économique dans la zone, le commerce est pratiqué par 40% des ménages situés dans les secteurs semi-enclavés, tandis que 30% des ménages concernés sont dans les secteurs enclavés. La pêche et l'artisanat occupent respectivement la 3^{ème} et la 4^{ème} place de ce classement.

1.2. Données et méthodes utilisées

Basée sur un travail de terrain, qui s'est déroulé de juin à juillet 2016, la méthode de recherche a reposé sur trois techniques:

- l'observation directe de terrain ;
- les enquêtes par sondage auprès des ménages ;
- les entretiens semi-directifs auprès des responsables du PDIL et leaders de quartier.

1.2.1. Données utilisées pour l'identification des sites

Un inventaire de données auxiliaires ayant un caractère général et spécifique s'est avéré nécessaire à la préparation de l'enquête de terrain. Les rapports de la Commission Nationale des Travaux d'Interêt Public Pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (CN-TIPPEE, 2008 et 2012) ont, pour l'un, fourni la base de données générales sur Lambaréné et, pour l'autre, permis d'avoir des données spécifiques aux prévisions et modalités du projet. L'état des lieux dressé a rendu possible la quantification des points noirs du processus participatif, notamment les lacunes concernant la localisation des ouvrages (rues pavées, passerelle, petit marché, machine à moudre le manioc, lavoirs, toilettes, latrines,...) et les méthodes de participation mises en application.

1.2.2. Grille de caractérisation des sites

A la suite des données auxiliaires, nous avons généré nos propres données. Elles sont issues de la mobilisation de la carte au 1/5000 du parcellaire de la zone impactée par le projet. Après sa numérisation, nous avons procédé à un croisement informatique avec les données recueillies *in situ* par GPS relatives à la localisation des ouvrages, en répertoriant leur niveau de réalisation et leur état de fonctionnement. Enfin, ces éléments ont été mis en rapport avec le statut juridique des terrains ayant fait l'objet d'aménagement. La carte au 1/18000 de la CN-TIPPEE a servi pour le repérage des réalisations effectives du PDIL, tandis que la carte du découpage des quartiers au 1/45000, élaborée par le Département Provincial de l'Aménagement du Territoire du Moyen-Ogooué (DPATMO) en 2016, a permis la localisation des quartiers Grand-Village et Château. L'observation directe a permis de relever les formes de relief, les différentes marques de conflictualités spatiales (morphologie, situations foncières différenciées, nuisances environnementales).

1.2.3. Evaluation de la participation et de l'impact spatial et social des ouvrages

Une enquête par questionnaires menée auprès de 200 ménages, soit 51,41% du nombre total

des ménages répartis équitablement sur les deux quartiers (Grand-Village et Château), a permis de mesurer la perception des réalisations du PDIL par les habitants et l'impact du projet sur leur cadre de vie. La confrontation des données issues de l'observation directe de sites, avec celles collectées auprès des ménages, a rendu nécessaire les entretiens avec les représentants des bureaux des Groupements d'Intérêt Communautaire (GIC), de la Main-d'œuvre Sociale (MOS), de la Cellule Technique Municipale (CTM) chargés de gérer le processus.

2. Résultats et analyse

2.1. De l'action publique

Les résultats de l'étude ont permis de mettre en évidence le déséquilibre de l'organisation du PDIL. Structure centralisée, la Commission Nationale des TIPPEE mise en place était constituée par les experts de l'Etat. Chargée de la coordination des actions, des arbitrages et de la promotion de l'approche participative, son rôle se bornait surtout aux réunions pour la prise de décisions. En revanche, les Groupes d'Intérêts Communautaires (GIC) étaient chargés de la gestion concrète. A ce titre, ils avaient pour mission d'identifier les microprojets et assumer la responsabilité collégiale des ouvrages. Dans leur fonctionnement quotidien, ils devaient être contrôlés par les Centres de Développement Communautaire de quartiers (CDQ) qui comprenaient, outre les membres des bureaux des GIC, les chefs de quartier en qualité de conseillers et la Cellule Technique Municipale (CTM). Le défaut majeur de conception de cette organisation tient au fait que les habitants étaient absents aussi bien des GIC que des CDQ.

Cette organisation a été conçue en dehors des principes de la gouvernance collaborative et intégrative. A titre d'exemple, en dépit des discours vertueux des experts et politiques, la participation des citoyens au projet fut conditionnée par le versement préalable de la somme de 33 millions de F CFA. Cette exigence n'ayant pas été satisfaite en raison de la pauvreté des populations, la Mairie décida

de se substituer à elles. Un échéancier de règlement fut demandé et obtenu, lequel prévoyait un versement annuel de 7 millions de F CFA de 2008 à 2012, et de 5 millions de F CFA pour la dernière année (2013). Après le premier versement, la Mairie n'a procédé à aucun autre règlement financier, de sorte que les populations en furent exclues. Cette mise à l'écart d'une partie prenante du projet allait à l'encontre de l'idée même de l'approche participative. En effet, comme l'atteste E. Freeman (1984, p. 25), en matière de recherche de l'équité sociale, « une partie prenante, en tant qu'individu ou groupe, peut affecter ou être affecté par l'accomplissement des objectifs d'une organisation ».

Pour exprimer plus fortement la nécessité collaborative, qui permet de prévenir le rejet ultérieur par les populations des décisions prises, F. Ascher (2001, p. 30) écrit :

« La gouvernance doit impliquer un système de gouvernement local qui articule et associe les institutions politiques, les acteurs sociaux et les organisations privées dans les processus d'élaboration des choix collectifs. »

Or, l'expérience de Lambaréné a montré que la gouvernance du PDIL a été investie par les élites urbaines, qui sont une catégorie d'intervenants désignés par G. Pinson (2009, p. 404) comme « l'ensemble des acteurs

publics et privés porteurs de ressources, qui ont la maîtrise des processus de décision ».

Les autres défauts de l'organisation portent sur les réseaux clientélistes suscités et les lacunes de la stratégie mise en œuvre. Les habitants des quartiers n'ont pu accéder de façon égalitaire à la connaissance du PDIL. Au Château, où résident les leaders politiques influents, 55% des ménages ont eu connaissance du projet, alors que 2% seulement de la population de Grand-Village en a entendu parler. D'autres différences subsistent dans le niveau d'information et de savoirs. La part des habitants du Château ayant une bonne connaissance du PDIL et de ses méthodes en est une parfaite illustration. Les habitants du Château déclarent à 15% qu'ils avaient connaissance des méthodes de participation aux réunions, tandis que ceux de Grand-Village affirment à un taux de 1% qu'ils en étaient informés. Les ratios en matière d'identification de projets et de formation sont également à l'avantage des habitants du Château (10%), alors que ceux de Grand-Village en ignoraient presque tout. La part des habitants ayant déclaré ne pas avoir obtenu la moindre information du projet est encore plus révélatrice des différences qui existent entre les deux quartiers (Tableau n°2).

Tableau n°2 : Connaissance du PDIL et de ses activités (%) à Lambaréné

Quel est (sont) vos niveau (x) de connaissance du PDIL et de ses méthodes ?	Grand-Village	Château
Connaissance du PDIL	2	55
Réunion	1	15
Formation	1	10
Identification de projets	0	10
Chantiers de construction	1	5
Ne sait pas	95	5
TOTAL	100	100

Source : D'après les données de l'enquête de terrain, 2016.

D'autres faiblesses de l'organisation peuvent se lire à deux niveaux :

- pour 60% des responsables des bureaux des GIC, leur rôle était inefficacement assuré. Leurs compétences n'ayant pas été valorisées, ils n'ont pas souvent réussi à internaliser les formations proposées. Les encadreurs, venus d'ailleurs, ont eu souvent à faire face à

des résistances psychologiques de leur part, parce qu'ils n'étaient pas disposés à apprendre d'autres façons de procéder ;

- les documents et stratégies élaborés au sommet de l'organisation étaient imposés par le biais des animateurs de la Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS), qui ne disposaient ni du temps

nécessaire, ni des outils appropriés pour assister les groupes dans la mise en œuvre de l'approche participative.

2.2. Des ouvrages du PDIL : entre prévisions et pratiques déviantes

Le PDIL a nécessité l'exécution de 57 marchés représentant un coût financier de 1 855 759 708 F CFA, soit 11,3% du budget global affecté aux six villes gabonaises. La dépense

moyenne par marché était de 32 557 188 F CFA ; ce qui prouve d'une certaine manière la remarquable maîtrise des coûts de réalisation des ouvrages dont a fait preuve la CN-TIPPEE, en dépit de la fluctuation des prix de matériaux. Les dépenses sont situées à 84,98% du budget alloué, et les enveloppes financières décaissées ont été effectivement utilisées dans le cadre des marchés créés (Tableau n°3).

Tableau n°3: Taux de réalisation des travaux et micro-projets par rapport aux prévisions du PDIL à Lambaréné

Quartiers	Travaux de Voirie (mètres linéaires)			Micro-Projets (nombre)		
	Prévu /ajusté	Réalisé	Taux de réalisation	Prévu /ajusté	Réalisé	Taux de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> • Grand Village • Château 	1020	1180	116%	29	27	93%

Réalisation : Ndong Mba J. C., d'après les données du CN-TIPPEE, 2012.

Sur un total de 1020 mètres linéaires de voiries prévus, on a pu noter la réalisation effective du pavage de 1180 mètres linéaires, soit un taux de 116% dû aux ajustements effectués. En matière de micro-projets, 27 sur 29 retenus ont été réalisés, soit 93% de taux de réalisation. Mais, en y regardant de plus près, les investissements réalisés ne correspondaient pas aux attentes des populations. Par exemple, le revêtement en pavés des voies avait été préféré à l'ouverture d'une voie de liaison bitumée et la création de petites voies internes

pour désenclaver les quartiers. La création d'une nouvelle voie de liaison, bien que nécessitant d'importants travaux en surface, devait permettre une meilleure structuration de l'espace et des viabilités supplémentaires. De même, l'ouverture de voies de désenclavement sur les sites libres du domaine public, préalablement identifiés, aurait permis d'éviter les litiges fonciers avec les familles, lesquelles ont empêché l'achèvement du revêtement en pavés des voies existantes (Planche n°1).

Planche n°1: Revêtements en pavés inachevés pour cause de conflit foncier au quartier Château



Source : NDONG MBA J. C., vues prises en juillet 2016.

Par ailleurs, les latrines, dont le choix fut imposé, ont été construites puis modifiées en

fonction des besoins exclusifs de 5 familles (Planche n°2) ; alors que le territoire abrite 389

ménages. Les lavoirs étant inaccessibles, du fait de leur privatisation, les habitants continuent de parcourir plusieurs kilomètres (en moyenne 3 km) par jour, pour accéder à certains services de base. En effet, pour montrer l'importance de l'un de ces services

pour les habitants, en l'occurrence l'eau, B. Ibouanga (2008, p. 124), insiste sur le fait qu'elle est « si utile pour eux, puisque l'homme est dépendant de l'eau pour sa boisson, sa nourriture et son hygiène ».

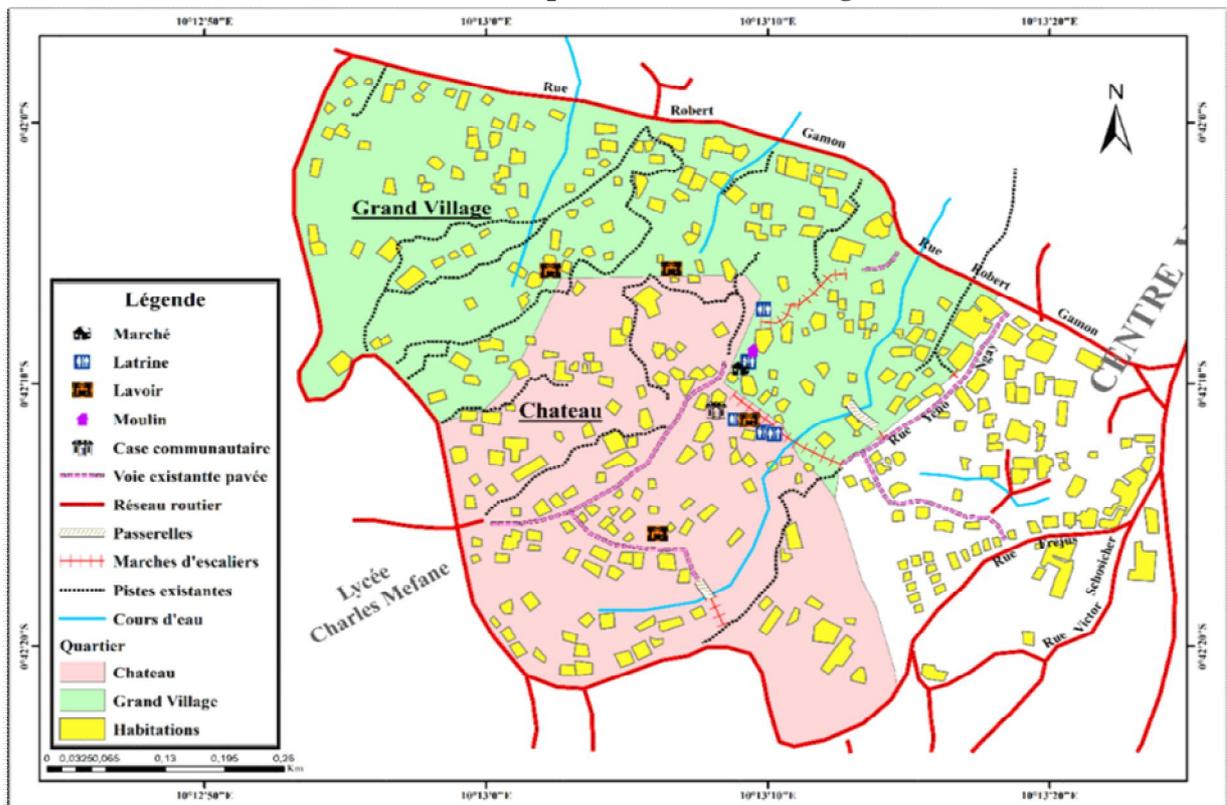
Planche n°2 : Adjonction de la douche aux latrines et co-présence du lavoir et d'une maison sur un terrain privé



Clichés : NDONG MBA J. C., vues prises en juillet 2016.

Au total, sur 31 ouvrages prévus, 18 ont été réalisés (Carte n°2).

Carte n°2 : Réalisations du PDIL aux quartiers Grand Village et Château à Lambaréné



Source : NDONG MBA J. C., d'après les données de l'enquête de terrain juin 2016.

Cependant, aucun ne correspondait aux souhaits du plus grand nombre. La conséquence est que deux seulement

fonctionnent aujourd'hui, faute d'entretien. Il s'agit de la case communautaire et du lavoir du GIC POBA situés dans le quartier Château, qui

sont régulièrement entretenus grâce aux cotisations des membres et les recettes de location de la salle et des chaises. Les autres équipements ont été laissés à l'abandon, altérant ainsi l'action publique. Manifestement, la concrétisation de la solidarité, déclinée en termes de projet social, n'a guère joué pour favoriser la durabilité des investissements. Ce résultat hypothèque, d'une certaine manière, la gestion future des ressources urbaines.

En effet, pour qu'un tel résultat soit efficient dans une approche durable du développement, G. H. Bruntland (1988, p. 51) estime que le processus qui le produit « doit permettre de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». Or, l'enquête de terrain montre que pour 75% des ménages interrogés, ni la case communautaire, la passerelle, les marches d'escaliers du Château, le moulin à moudre le manioc et le petit marché installés au Grand-Village, ni même les 4 lavoirs, les 4 latrines et 3 rues pavées des deux quartiers ne permettent de répondre aux attentes des populations présentes et aux besoins des générations à venir.

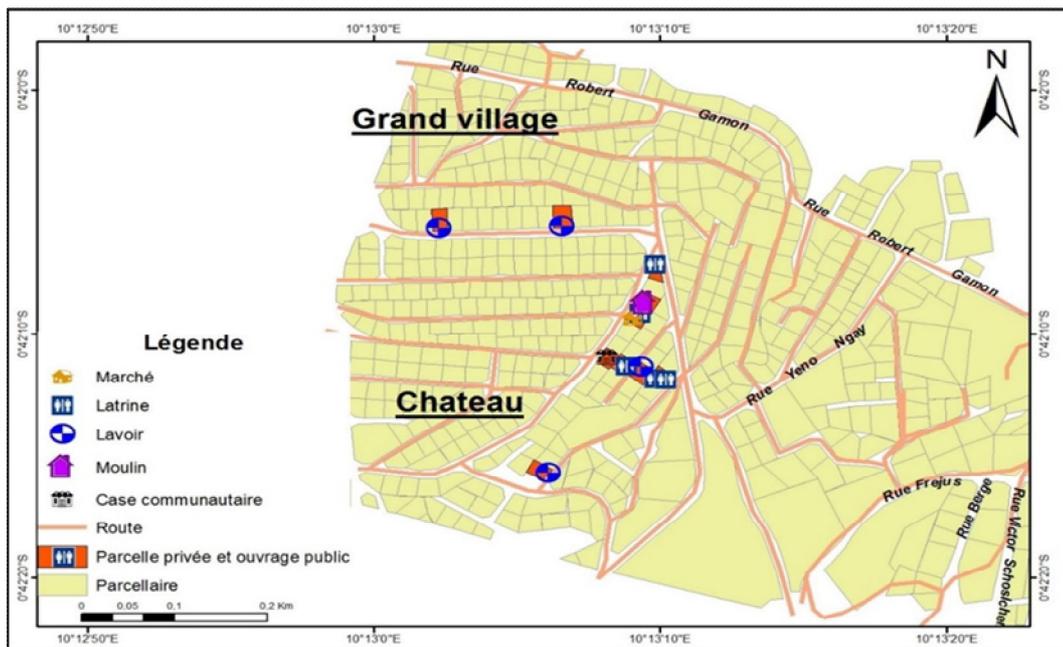
Il s'agit bien là d'un résultat pour le moins révélateur d'un fonctionnement institutionnel

problématique difficilement justifiable. Pourtant, le but poursuivi il y a quelques années par ONU-HABITAT (2013, p. 14), en relevant certains aspects y relatifs, est de montrer que « le Gabon s'est engagé à renouer avec la planification en vue de reconstituer ses principaux instruments de pilotage de l'économie à long, moyen et court termes ».

Globalement, le PDIL est un échec, au moins pour deux raisons : la première tient au fait que les ouvrages réalisés, quantitativement et qualitativement insuffisants, ne correspondent pas aux besoins des populations ; la seconde est que la répartition géographique des ouvrages sur le territoire urbain est irrationnelle et inopérante.

La répartition spatiale des ouvrages a été guidée par la situation foncière locale, dont la Mairie n'a pas la maîtrise. Cela tient au fait que seul l'Etat est propriétaire des terrains non bâtis, au terme de la loi foncière n° 15/63 du 8 mai 1963. Du fait de l'incapacité de la Mairie à désigner les sols aptes à accueillir les équipements, faute de réserves foncières propres, la CN-TIPPEE fut contrainte de négocier avec certains citoyens, en vue d'implanter les ouvrages du PDIL dans leurs parcelles (Carte n°3).

Carte n°3: Localisation des ouvrages dans les parcelles privées à Grand Village et au Château dans la commune de Lambaréné



Source : NDONG MBA J. C., d'après les données de l'enquête de terrain juin 2016 et le Plan cadastral de Lambaréné.

Dans ces conditions, la localisation des ouvrages était fonction, non pas des critères géographiques et démographiques, mais de simples acceptations non écrites des personnes sollicitées. Une fois installés, les ouvrages sont devenus leurs propriétés privées. Le problème de l'accès du plus grand nombre à ces équipements se pose donc, en l'absence d'un mode de gestion communautaire clair et adapté.

2.3. Des impacts socio-économiques et environnementaux

2.3.1. Des retours sur investissements invisibles

Conçu pour favoriser les travaux à « Haute Intensité de Main-d'Œuvre » (HIMO), le PDIL devait aider à résoudre le chômage des jeunes. Cependant, sa gouvernance n'a pas offert aux populations locales les opportunités d'emplois stables. Les PME recrutées en dehors de la ville, à la suite d'appels d'offres localement infructueux, n'ont pu créer que quelques emplois temporaires. Dans le quartier Château, par exemple, on a pu noter une faible mobilisation des compétences locales lors de la construction de la case à moude le manioc et du petit marché. Les individus employés, en petit nombre, ont souvent cessé leurs activités aussitôt que le chantier était clos. De plus, le système de rémunération hebdomadaire ne leur convenait pas. Nombre d'entre eux désertaient les chantiers, préférant s'adonner aux activités de pêche. Les participants au processus, peu nombreux mais persévérants, étaient insuffisamment formés à l'utilisation des ouvrages dont ils ne pouvaient assurer l'entretien.

Il apparaît donc que le retour social sur les investissements consentis passe par pertes et profits. Cela pose, en plus de la responsabilité des institutions, le problème de la viabilité des PME du BTP. Non seulement les formations prévues pour favoriser la création d'emplois n'ont pas été programmées en continu ; mais, encore, les PME ont souvent préféré recourir à l'expertise des tâcherons, qui jouaient simplement le rôle d'interface entre les grandes entreprises basées ailleurs et la main-d'œuvre informelle disponible. Le faible dynamisme économique local, qui en a résulté, fait écho à une sorte de déterminisme plus général. En effet, l'un des aspects du mal

développement mis en évidence par J. B. Mombo et M. Edou (2007, p. 211) est que « les villes gabonaises ne sont pas préparées à l'afflux massif des ruraux et étrangers, pour leur offrir emploi et gîte ». Plusieurs PME, privées d'accès à la commande publique depuis 2013 en raison de la fin du chantier et de l'étroitesse du marché, ont fini d'ailleurs par cesser purement et simplement leurs activités, occasionnant pour certaines familles le retour au chômage.

2.3.2. Des nuisances environnementales générées par un projet mal exécuté

Les problèmes environnementaux causés par l'action des PME constituent néanmoins des graves facteurs de nuisances pour les populations. Les rues partiellement pavées sont abandonnées dans les hautes herbes, avec de nombreuses décharges sauvages. La plupart des lavoirs construits dans les concessions privées sont transformés en dépotoirs, qui gênent la circulation sur les pistes sinueuses passant entre les cases. La passerelle et les marches d'escaliers, aménagés dans le quartier Château pour faciliter le franchissement du cours d'eau, entravent l'écoulement des eaux de ruissellement provenant des deux collines jumelles au Nord. La conséquence de cette situation est le fait d'inondations subies, pendant la saison des pluies, par les populations en aval du cours d'eau.

Face à ces situations, la Mairie ne dispose pas d'un service technique propre et ses faibles moyens budgétaires ne permettent pas à la Cellule Technique Municipale (CMT) de gérer les acquis du PDIL. Certes, l'Etat affirme avoir transféré certaines prérogatives aux collectivités locales, mais la réalité sur le terrain est toute autre. Pour montrer clairement ce qu'est la réalité de l'agir de l'Etat vis-à-vis des missions récemment confiées aux collectivités locales, P. Mba Abessole (2006, p. 301) affirme qu' « il ne leur a pas accordé les moyens humains, financiers et juridiques conséquents pour les accomplir efficacement ». Aujourd'hui, ni le cabinet du Maire de la ville, ni les services administratifs n'arrivent à remédier à cette situation ; ce qui pose en définitive le problème de l'application effective de la loi n° 001/2014 du 15 juin 2014 relative à la décentralisation.

Les problèmes identifiés, confrontés aux perceptions qu'en ont les populations elles-mêmes, ont généré des résultats intéressants. Sur la base de quatre indicateurs (la transparence, l'imputabilité, la participation, la

prévisibilité), on a pu noter que, pour la majorité des personnes interrogées, les perceptions étaient globalement négatives (Tableau n°4).

Tableau n°4 : Perceptions du PDIL par les habitants de Grand Village et Château selon 4 indicateurs (%)

Tranches d'âge	Statut social	L'imputabilité	La participation	La prévisibilité	La transparence
15-35 ans	Sans Emploi: 60	Positif: 02	Positif: 05	Positif: 10	Positif: 02
		Négatif: 58	Négatif: 55	Négatif: 50	Négatif: 58
	Avec Emploi: 20	Positif: 01	Positif: 02	Positif: 05	Positif: 01
		Négatif: 19	Négatif: 18	Négatif: 15	Négatif: 19
36-60 ans	Sans Emploi : 10	Positif: 03	Positif: 01	Positif: 02	Positif: 01
		Négatif: 07	Négatif: 09	Négatif: 08	Négatif: 09
	Avec Emploi: 02	Positif: 01	Positif: 0,5	Positif: 01	Positif: 01
		Négatif: 01	Négatif: 1,5	Négatif: 01	Négatif: 01
Plus de 60 ans	Sans Emploi: 07	Positif: 01	Positif: 01	Positif: 02	Positif: 02
		Négatif: 06	Négatif: 06	Négatif: 05	Négatif: 05
	Avec Emploi: 01	Positif: 0,5	Positif: 0,5	Positif: 0,5	Positif: 0,5
		Négatif: 0,5	Négatif: 0,5	Négatif: 0,5	Négatif: 0,5
Total	100	100	100	100	100

Source: NdONG MBA J. C., d'après les données de l'Enquête de terrain, 2016.

D'abord, sur le principe de la transparence, c'est-à-dire l'idée de rendre visible les actions menées, seulement 7,5% des personnes interrogées ont déclaré que le processus du PDIL était satisfaisant. Dans le même temps, on note que plus les citoyens sont jeunes et sans emploi, plus le besoin de transparence est fortement exprimé. Ainsi, pour 58% de jeunes âgés entre 15 et 35 ans sans emploi, le PDIL était un système verrouillé.

L'autre aspect de la gouvernance est l'imputabilité, c'est-à-dire le fait pour les acteurs d'engager leur responsabilité devant certaines instances pouvant les contrôler. Le Centre de Développement Communautaire (CDQ) de quartier, qui aurait pu jouer le rôle d'interpellation, était inopérant du fait de la partialité de ses membres. Cette lacune est relevée par 91,5% des personnes interrogées, pour qui la confusion des rôles confinait à la négation des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation.

En ce qui concerne la notion de participation, elle implique que les managers se mettent en action tout en y associant tous les autres acteurs. Or, pour 90% des personnes ayant répondu à l'enquête, les élites ont certes participé au processus, mais elles n'ont pas fait

participer tous les autres segments de la société urbaine. Cette situation n'est pas sans rappeler celle décrite par Y. Sintomer (2008, p. 40), pour qui « la participation semble n'avoir concerné en définitive qu'une minorité d'acteurs qui tendent à devenir des professionnels de la politique ».

Enfin, le principe de prévisibilité consiste à mettre en corrélation les objectifs et les résultats du projet. Pour 79,5% des personnes interrogées, ce sacrosaint principe n'a pas été respecté. Que le rapport définitif de la CN-TIPPEE (2012), organe principal de gestion du PDIL, n'en fasse aucune mention est singulièrement éclairant.

Le PDIL n'a donc pas permis le partage de connaissances et d'expertises entre les partenaires, en laissant à chacun une part d'autonomie dans ses choix et raisonnements stratégiques. Pour dire plus profondément ce que sont les travers de la technocratie dominante du bailleur de fonds, la Banque mondiale, qui dans sans sa politique de prêts aux pays africains, prouve qu'elle ne tient compte que de la rentabilité financière, F. Alloghe Nkoghe (2006, p. 79) écrit :

« Toutes les études et les plans d'action de la stratégie urbaine ont été élaborés par les bureaux d'études internationaux, notamment européens et nord-américains (...) et des consultants avec qui la Banque mondiale a des attaches. C'est donc une logique Banque mondiale en matière d'urbanisme et d'aménagement qui prévaut. Car les consultants projettent sa pensée, son orientation et ses modalités d'application sur l'espace à aménager. Pour la Banque mondiale, seules comptent la rationalité du projet, la cohérence de son montage et les résultats..., donc une meilleure rentabilité des investissements. »

4. Discussion

4.1. De l'organisation et des méthodes

Les résultats de l'étude ont montré que l'une des variables explicatives de l'échec du PDIL est l'inobservation des normes du modèle participatif, dans la mesure même où le processus n'a pas tenu compte de la diversité des parties prenantes. Pour exprimer plus fortement ce qu'est cette grave carence qui, dans le fonctionnement général du système mis en place, montre qu'elle ne pouvait qu'entraîner un échec, A. Repetti (2004, p. 2) écrit :

« La diversité des participants assure la qualité des données et la diversité des points de vue sur le développement de la ville. A un niveau holistique, des stratégies de développement et d'aménagement sont établies, qui prennent en compte les revendications des uns et des autres. Se renforçant mutuellement, information et participation offrent ainsi de bonnes conditions pour une gestion cohérente et pour une concertation des interventions sur le territoire. »

Si l'information portée par les habitants, en tant qu'usagers des territoires, et la participation des autres acteurs avaient pu se renforcer mutuellement, on aurait eu une meilleure coordination des interventions autour de l'enjeu de la pérennisation de ce qui devait être construit. Or, tout s'est passé comme si l'intérêt du projet portait uniquement sur la capacité des organisateurs à respecter le volume des dépenses prévisionnelles. La géographe sénégalaise a raison de voir dans ce type de déviance, le

signe d'un déficit démocratique ainsi qu'elle l'écrit :

« Pour qu'il y ait vraiment un débat démocratique pour ce type de gestion et d'aménagement de l'espace, il importe que tous (des simples usagers aux représentants de l'Etat) aient accès aux documents et aux informations, afin d'appréhender en connaissance de cause les enjeux et les stratégies de gestion à mettre en place, ainsi que les décisions à prendre et les actions à conduire. » (P. Diop, 2017, p. 55).

Du fait de l'inobservation de ces principes, plusieurs aspects essentiels, tels que l'identification des besoins et la réalisation d'ouvrages, ont été sacrifiés. Le rôle prépondérant assigné aux experts a empêché chaque usager du territoire d'accéder à une compétence, qui lui aurait permis de comprendre les points de vue et analyses développés par les autres. Pour la majorité des personnes résidant dans le quartier Grand-Village et pour une minorité de familles du Château, l'action menée était portée par les militants politiques. Le sentiment de rejet, qui en a résulté, s'est traduit par une indifférence généralisée. La question géographique, qui se pose au regard du paysage urbain, est celle des critères d'identification des besoins localisés et des espaces constructibles et, ce, dans une logique de gestion durable. L'idéal théorique aurait pu justifier une fusion des perceptions géographiques et sociales devant aboutir à une rationalisation des localisations. Le fait d'avoir ignoré cette exigence théorique explique que cette corrélation n'ait pas été systématique.

La politique a gangrené les strates de la société urbaine, au point que la ville était perçue comme le champ exclusif d'intervention des élites. Du fait de cette situation irrationnelle, on peut se demander légitimement aujourd'hui avec T. Guineberteau (1999, p. 191), « à quelle échelle peut-on supposer qu'il y a pertinence en matière d'analyse et de gestion ? ». La réflexion à mener devrait conduire, dans le cadre de la planification, à privilégier la construction d'un corpus de règles aptes à concilier les logiques fondées à la fois sur l'articulation du développement local au global et la préservation des ressources disponibles. Pour dire contrastivement ce que représente

une telle perspective qui, pour être envisagée avantageusement, doit prendre appui sur l'unité de base qu'est le quartier (J. Jacobs, 2012, p. 112) écrit :

« Le quartier possède l'aptitude à rassembler des gens ayant un intérêt commun. Les rapports entre les personnes s'établissent parce qu'elles partagent des activités communes, et au-delà, un espace de vie, le sentiment d'appartenance à un territoire distinct. »

Dans ce contexte, l'absence de réserves foncières municipales doit amener à réfléchir aux conditions de transfert des terres de l'Etat aux collectivités locales, au nom de l'intérêt public. De même, la pratique partagée de la démocratie locale doit permettre d'instaurer un climat de confiance et les conditions d'une cession des propriétés privées en bonne et due forme, en faveur des projets publics. Tributaire de l'appropriation des projets d'intérêt public par les communautés locales elles-mêmes, le succès ne peut s'obtenir que si la démarche engagée est véritablement participative.

4.2. Pour une émergence de la puissance locale

La mise en place d'un cadre législatif, favorable à l'exercice de la démocratie au sein des collectivités locales, a abouti à la promulgation de la loi 15/96 du 06 juin 1996 relative à la décentralisation. Cependant, ni la loi sus-citée, ni la loi 001/2014 du 15 juin 2014 qui fut adoptée à sa suite, n'ont pu être véritablement appliquées, faute de textes devant les rendre plus concrètes. La loi 001/2014 sus-citée permet de constater que la décentralisation se heurte encore au principe dogmatique de l'indivisibilité du territoire national, en disposant notamment en son article 2 que « les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale tout en préservant l'unité de l'Etat et en sauvegardant l'intérêt général » (chapitre 1 du Titre I des dispositions générales).

Cela pose la question de la finalité de l'action publique, selon qu'elle est menée par l'Etat ou la collectivité locale. Qui, mieux que les Maires, garantit, à l'échelle des villes, l'intérêt public et l'unité territoriale dans un pays ? Cette ambiguïté explique, dans la pratique, que

la volonté décentralisatrice exprimée par les tenants de « l'Etat maximum » ne les exonèrent pas d'une intervention prépondérante dans la conduite des actions publiques à l'échelon local. L'ancien maire de Libreville a eu raison de voir, dans cette attitude insupportable de l'Etat, un puissant moyen de paralyser les collectivités locales. Ainsi, qu'il l'écrit :

« Le pouvoir local ne peut remplir correctement ses missions que si on lui en accorde les moyens financiers conséquents et si on simplifie les procédures de règlements des dépenses » (P. Mba Abessole, 2006, p. 305).

La décentralisation étant fondée sur l'idée que les collectivités locales sont les mieux placées pour gérer les ressources disponibles en faveur des projets publics, leur mise en œuvre ne peut être envisagée qu'en rapport avec le taux d'espaces constructibles disponibles. Si l'échelon local est pertinent en termes d'aménagement du territoire, si les élus locaux sont objectivement comptables du développement de leurs territoires, est-il logique que la gestion du foncier leur échappe ? Le PDIL à venir doit impliquer qu'un tissu d'acteurs collectifs soit mis en place, depuis la Banque Mondiale jusqu'aux groupes de populations des quartiers, en passant par la Mairie. L'apport de la Mairie, dans les domaines de la mobilisation des citoyens et des terrains, garantirait à l'institution municipale une plus grande crédibilité vis-à-vis de ses administrés. Une articulation intelligente des rôles, entre les acteurs institutionnels (Etat et Mairie) et les populations, doit être envisagée pour permettre la prise en compte des intérêts catégoriels et des consensus durables.

En effet, comme l'affirme fort à propos D. Harvey (2011, p. 8), « le changement de la ville et de ses modes de production passe par la création d'un pouvoir collectif sur le processus d'urbanisation ». Il est souhaitable qu'à l'avenir, les actions réformatrices soient menées à plusieurs niveaux. En tout premier lieu, l'Etat devrait promouvoir la décentralisation en transférant aux collectivités locales les moyens financiers conséquents, gages de leur puissance. La compétence municipale dans le domaine de l'urbanisme,

par exemple, devrait conduire l'Etat à céder aux collectivités locales les terres qui lui appartiennent encore aujourd'hui. Dans cette optique, la Direction Générale de la Ville devrait jouer un rôle plus important en concevant une politique urbaine qui prenne en compte à la fois la mise en place des infrastructures, des équipements de superstructure et les contraintes sociétales (emploi, santé, éducation,.....). Une politique d'envergure doit contribuer, mieux que cela n'a été fait jusqu'à présent, au renforcement des capacités municipales, à encourager la coopération décentralisée et les programmes de lutte contre la pauvreté, en partenariat avec les groupes de citoyens mieux structurés et politiquement défanatisés.

4.3. Pour un cadre d'appropriation du développement local

Il existe aujourd'hui un besoin citoyen de statuer sur les controverses socio-politiques issues des échecs successifs des politiques d'aménagement du territoire. Pour dire ce qu'est véritablement cette aspiration nationale qui, dans sa manifestation, atteste qu'elle s'inspire de faits économiques réels, le Système des Nations Unies (2017, p.10) écrit :

« La dégradation des équilibres macro-économiques a conduit le Gabon à recourir au Fonds Monétaire International dans un contexte marqué par la réduction des dépenses publiques, notamment dans les secteurs sociaux. »

Cette nouvelle donne, prise en compte par le colloque international sur l'aménagement du territoire organisé en 2019 par le département de géographie de l'Université Omar Bongo, incline à identifier les problèmes et les moyens de les dépasser. Pour cela, il faut avoir comme référence le fait que les idées et convictions des citoyens ne sont pas contrôlables par les institutions politiques. Cela implique que soient abandonnés les processus décisionnels propres au centralisme traditionnel, et que les managers des projets entrent dans la logique d'acceptation d'une prise d'actes enrichis par les contributions des citoyens eux-mêmes.

Les experts commis par l'Etat, à travers la CN-TIPPEE, ont été si éloignés des intérêts des populations locales qu'ils apparaissent comme une catégorie à part, avec des intérêts

particuliers et un savoir très élitiste. Pour comprendre plus précisément ce handicap des experts de l'Etat qui, par leurs pratiques, ont lourdement pesé sur les résultats du processus, B. Jouve (2007, p. 389) écrit :

« Il ne faut pas surestimer la capacité des institutions publiques (nationales et locales) à pouvoir produire et gérer seules les politiques (urbaines). Pour ce faire, il convient d'ouvrir le système décisionnel urbain à la société civile. »

Les experts traitaient les problèmes d'une microsociété, dont ils ignoraient les réalités. Du fait de la complexité du système d'identification, la logique adoptée a souvent conduit à une identification territoriale hasardeuse, ce qui dans les faits s'est révélé incompatible avec une volonté opérationnelle. Un changement de paradigme est donc nécessaire, pour favoriser l'émergence d'un nouveau type de citoyens mieux informés et plus actifs. Pour dire ce qu'est la nécessité d'un tel changement, qui dans sa mise en œuvre peut porter le véritable développement durable, L. Fleury, (2006, p. 90) affirme :

« L'équipement a vocation à devenir un cadre de pratiques structurant ainsi qu'un lieu de socialisation au sein duquel s'expriment et se cristallisent des identités collectives. »

En questionnant les programmes de formation mis en place à Lambaréné, on en vient à se demander s'ils intégraient la nécessité d'implication citoyenne. La relation symbolique, que les citoyens entretiennent avec leur territoire, et les compétences, que chacun d'eux est supposé avoir acquises dans son propre parcours de vie, sont autant de valeurs que les programmes imposés ont ignorées. Ni le Gouvernement seul, trop préoccupé par les considérations de politique politicienne, ni ses services administratifs, trop cloisonnés, ne peuvent avoir toutes les connaissances permettant une planification efficiente du développement local.

La nécessité d'une bonne gouvernance urbaine naît du fait que toutes les parties prenantes politiques, économiques et sociales, dans une logique collaborative, doivent s'enrichir mutuellement pour parvenir à des résultats probants. Les modalités de mise en œuvre

d'une telle approche doivent être structurées, à partir de deux axes principaux : la valorisation de l'ensemble des acteurs et le renforcement des capacités municipales. La valorisation de tous les acteurs passe par leur implication systématique à tous les stades du processus, du diagnostic territorial à la planification stratégique, des moyens multiformes (information large, consultation, coresponsabilité,...) à la réalisation des travaux. Les acteurs institutionnels garantissent les financements adaptés et assureront ainsi une bonne coordination des activités ; tandis que les individus et les groupes d'individus apporteront leurs compétences techniques respectives et défendront leurs intérêts.

Parallèlement, le renforcement du pouvoir municipal doit se faire, pour garantir son rôle catalyseur des partenariats entre acteurs, notamment avec les services de l'Etat et créer les meilleures conditions d'encadrement des associations de quartiers et de mobilisation des ressources foncières. Réarmé par ses nouvelles capacités et les moyens financiers effectivement transférés par l'Etat, l'exécutif local doit mettre en place une organisation coordinatrice, qui vise à faciliter l'intégration de toutes les compétences individuelles par les projets, et l'accès de celles-ci aux outils de planification urbaine.

Conclusion

L'analyse du processus de développement local à Lambaréné, à travers l'exemple du PDIL, a permis de mettre en évidence ses faiblesses sur deux points fondamentaux : la conception de l'organisation et les méthodes d'intervention sur le territoire. Si la gestion participative est encouragée officiellement par l'Etat, sa mise en œuvre locale est encore trop tributaire des modes de gestion centralisés. Parce qu'elle est aujourd'hui à la croisée des problématiques multiples (économique, sociale, écologique, institutionnelle,...) et des enjeux fondamentaux, la ville de Lambaréné doit créer les conditions dynamiques et intégratrices de son changement. Pour ce faire, la décentralisation doit lui donner autant de pouvoirs que de moyens humains et financiers à gérer de manière participative. Il est donc à considérer d'une part, l'impérative nécessité

de valoriser les compétences respectives des acteurs et d'autre part, l'intérêt qu'il y a d'avoir une approche plus objective dans la définition des besoins et l'élaboration des plans d'action. Une articulation intelligente des rôles, entre les différents acteurs, doit se refléter à travers le système organisationnel du PDIL. L'Etat, à travers la Direction Générale de la Ville, doit faire promulguer une loi de programmation qui encadre l'organisation des associations apolitiques de quartiers et la gestion des projets par ces dernières et les Municipalités. La bonne gouvernance territoriale, gage de la croissance durable, se confondra ainsi avec le paradigme de la démocratie participative si essentielle au développement local.

Bibliographie

ALLOGHO-NKOGHE Fidèle, 2006, *Politiques de la ville et logiques d'acteurs. A la recherche d'alternatives d'aménagement pour les quartiers informels de Libreville*, Thèse de doctorat de Géographie, Université Paul Valéry, Montpellier, 560 p.

ASHER François, 2001, *Les nouveaux principes de l'urbanisme, la fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*, L'Aube, 110 p.

BRUNDTLAND Gro Harlem, 1989, *Notre avenir à tous*, Editions du Fleuve, 432 p.

CN-TIPPEE, 2012, *Rapport d'évaluation des impacts du Programme des Infrastructures Locales* (version finale), Libreville, 51 p.

CONSULTANTS SUD-INIT, CN-TIPPEE, 2008, *Rapport résumé de l'étude socio-économique et institutionnelle de base* (ESEIB), Libreville, 21 p.

DEPARTEMENT PROVINCIAL DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU MOYEN-OGOOUE (DPATMO), 2016, *Carte du découpage des quartiers de Lambaréné au 1/45000*.

DIOP Penda, 2017, *Vers une stratégie de gestion participative multi-usage de la ressource en eau dans le delta du fleuve Sénégal: processus de décision et outils de régulation autour du lac de Guiers*, Thèse de doctorat de Géographie, Université Saint-Quentin-en Yvelines, Versailles, 370 p.

- FLEURY Laurent, 2006, *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, Paris, Armand Colin, 127 p.
- FREEMAN Edward, 1984, *Strategic management: A stakeholder Approach*, Pitman, 267 p.
- GUINEBERTEAU Thierry, 1999, « Planification spatiale et gestion intégrée du littoral », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, n°2, p. 186-193.
- HARVEY David, 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville*, Editions Amsterdam, Paris, 93 p.
- IBOUANGA Brice, 2008, « Le transport de marchandises dangereuses du port d'Owendo vers l'agglomération de Libreville : un réel problème de sécurité civile et environnementale », *Revue de l'IRSH*, 11-12, p. 118-134.
- JACOBS Jane, 2012, *Déclin et survie des grandes villes Américaines*, Editions Parenthèses, Marseille, 411 p.
- JOUBE Bernard, 2007, « La gouvernance urbaine : vers l'émergence d'un nouvel instrument des politiques », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 193-194, p. 387-402.
- MBA ABESOLE Paul, 2004, « Conflits et manœuvres politiques à Libreville : le pouvoir municipal en question », In : Francois Hulbert (dir.), *Villes du Nord/Villes du sud, géopolitique urbaine, acteurs, enjeux*, l'Harmattan, p. 301-310.
- MOMBO Jean Bernard, EDOU Mesmin, 2007, « Assainissement et explosion urbaine au Gabon », *Villes en parallèle*, 40-41, p. 197-225.
- NDONG MBA Jean Claude, 2007, « Migrations intra-urbaines et perspectives de développement à Libreville et Dakar », *Villes en parallèle*, 40-41, p. 27-53.
- ONU-HABITAT, 2013, *Etude diagnostique pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'habitat et de développement urbain au Gabon*, Nairobi, 142 p.
- PINSON Gilles, 2009, *Gouverner la ville par projet : urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de science Po, Paris, 418 p.
- REPETTI Alexandre, 2004, *Un concept de monitoring participatif au service des villes en développement. Approche méthodologique et réalisation d'un observatoire urbain*, Thèse de doctorat en Sciences et Ingénierie de l'Environnement, Ecole polytechnique Fédérale, Lausanne, 201 p.
- SINTOMER Yves, 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen », *Raisons politiques*, 31, p. 115-133.
- SYSTEME DES NATIONS UNIES, 2017, *Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement du Gabon (2018-2022)*, 39 p.